



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20
Quorum : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 28 mars 2025
Date d'affichage : le 28 mars 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du vingt-huit mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, MARTIN Eve-Lise, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, CHAMPENOIS Céline, PICAULT Edern, GUILLOT Marc, LANUZEL Etienne, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie

Pouvoirs : CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel,
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAULT Edern,
LAFAYE Guillaume donne pouvoir à RABINAND Julie,
MASSON Adeline donne pourvoir à ARDOUIN Christelle,
BLAY Daphnée donne pouvoir à MAURE Sophie

Absents : LEROUX Soizic, ONASCH Thibaut, BONHOMME Jean-Claude

Stéphane DAUFOUY est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2025/08 Adoption de la convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'accompagnement à la mise en œuvre du tiers-lieu

La commune ayant été labellisée Village d'avenir en 2024, elle bénéficie d'un accompagnement spécifique de la Préfecture. A ce titre, la présente convention entre les Parties précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation de l'étude visant la création d'un tiers-lieu à La Chapelle-Launay.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité

- 1. Approuve cette convention à l'unanimité**
- 2. Autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant son exécution**

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance, Stéphane DAUFOUY



Le Maire, Michel GUILLARD

